



PIÈCES NÉCESSAIRES POUR L'ADOPTION

Voici la liste des pièces nécessaires pour finaliser l'adoption :

- Contrat complété, paraphé et signé,
- Chèque de réservation de 50€ : ce dernier sera restitué à la remise de l'animal mais ne sera encaissé qu'en cas de désistement,
- Chèque correspondant au montant des frais d'adoption,
- Chèque de caution de 100€ qui sera restitué à réception du certificat de stérilisation. En cas de manquement, ce chèque sera mis à l'encaissement après 6 mois,
- Copie de la carte nationale d'identité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.